

8	<b>Annexe</b>	
	<b>Informations sur le Rapport de développement durable fondé sur le cadre GRI</b>	
8.1	<b>Informations sur le Rapport de développement durable fondé sur le cadre GRI</b>	137
8.1.1	Contenu du rapport et période considérée	137
8.1.2	Référentiel	138
8.1.3	Processus de détermination du contenu du rapport et intégration des parties prenantes	138
	<b>Référentiel comptable et de reporting pour les émissions de gaz à effet de serre</b>	
8.2	<b>Référentiel comptable et de reporting pour les émissions de gaz à effet de serre</b>	139
8.2.1	Principes de comptabilisation et d'établissement de rapports	139
8.2.2	Définition du périmètre de l'entreprise	139
8.3	<b>Organisations soutenues</b>	140
8.4	<b>GRI G4 Content Index</b>	141
8.5	<b>Contact/Impressum</b>	149



## Annexe

8.1

### Informations sur le Rapport de développement durable fondé sur le cadre GRI

8.1.1

#### Contenu du rapport et période considérée

Ce troisième Rapport de développement durable d'Implenia a été établi selon les principes de la Global Reporting Initiative (GRI G4 Content). Il contient des indications détaillées sur toutes les prestations de construction et de services de construction de l'entreprise, sur ses services couvrant l'ensemble du cycle de vie d'un bien immobilier ainsi que sur ses services destinés à des projets d'infrastructure institutionnels et privés.

Le rapport tient compte de toutes les informations relatives au site principal, la Suisse. Les sites internationaux ne sont pris en considération que partiellement. Si les informations ne concernent pas la période sous revue ou la Suisse, le rapport le mentionne.<sup>G4-22, G4-23</sup> La parution du prochain Rapport de développement durable est prévue pour l'année 2018.

8.1.2

**Référentiel**

Le Rapport de développement durable 2014/15 d'Implenia a été établi conformément aux Lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI G4 Content Index), selon l'option relative aux critères essentiels G4. De plus, il tient compte des recommandations pour le secteur de la construction et de l'immobilier («GRI Construction and Real Estate Sector Supplement»). L'index du contenu GRI répertoriant les contenus selon la nomenclature du GRI fait partie intégrante du présent rapport. Les contenus du rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe. Le rapport est publié exclusivement en ligne sur [www.implenia.com](http://www.implenia.com). Pour des raisons de protection de l'environnement, Implenia ne produit pas de version papier.

8.1.3

**Processus de détermination du contenu du rapport et intégration des parties prenantes**

En 2010, Implenia a créé le fondement d'une évolution durable de l'entreprise. Dix points forts ont été définis dans le cadre de l'initiative «Implenia durable» au niveau du Groupe, lequel a évalué les parties prenantes à intégrer dans un dialogue approfondi.

Afin de vérifier l'actualité des points forts retenus, leur ordre de priorité et leur importance pour les parties prenantes, Implenia a procédé au cours de la période sous revue à une analyse de pertinence avec les parties prenantes internes et externes (cf. reportage «Pour pouvoir répondre aux attentes, il faut d'abord les connaître»). Deux événements ont été organisés pour discuter des points forts de la stratégie d'Implenia en matière de développement durable, recenser et analyser les préoccupations des parties prenantes et en tenir compte dans les nouveaux objectifs. Le contenu du rapport et les objectifs définis en matière de développement durable ont été élaborés en collaboration avec le Comité de développement durable. Les contenus des différents chapitres ont été définis en étroite coopération avec les collaborateurs responsables au plan technique.<sup>G4-18</sup> L'ensemble du rapport suit le principe directeur suivant: «Nous mesurons et consignons uniquement les éléments pertinents pour Implenia et essentiels à ses activités.»

8.2

**Référentiel comptable et de reporting pour les émissions de gaz à effet de serre**

8.2.1

**Principes de comptabilisation et d'établissement de rapports**

Implenia dispose d'une centaine de succursales en Suisse ainsi que de représentations opérationnelles en Norvège, en Suède, en Allemagne, en Autriche, à Bahreïn, en Suède, en Côte d'Ivoire et au Mali. À elle seule, la Suisse compte plus de 70 sites. Environ 85% du chiffre d'affaires est généré en Suisse. La collecte des données relative aux émissions de gaz à effet de serre concerne uniquement les activités en Suisse. Environ 60% des émissions ont été recensées sur la base de données vérifiées, issues du workflow de facturation SAP. Les autres données se répartissent à peu près à parts égales entre celles collectées par les responsables opérationnels d'installations de production et celles figurant dans les rapports de sociétés partenaires tierces, par exemple les partenaires de leasing.

8.2.2

**Définition du périmètre de l'entreprise**

Dans le secteur de la construction, les structures de propriété et le contrôle opérationnel sont souvent complexes, notamment dans le cas des usines de production. Une participation minoritaire ne signifie pas obligatoirement qu'Implenia ne contrôle pas l'exploitation d'une installation. De même, certains équipements ou machines font l'objet d'un contrat de location ou de leasing, mais sont intégralement exploités par Implenia au plan opérationnel. Pour cette raison, Implenia a décidé de collecter les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre selon l'approche dite du «contrôle opérationnel». Les émissions de gaz à effet de serre de toutes les entreprises placées sous le contrôle opérationnel d'Implenia sont donc portées à 100% au débit de celle-ci, indépendamment du niveau de sa participation financière. De plus, conformément à la définition prévue dans cette approche, les émissions de tous les objets en leasing ou location (immeubles, véhicules, machines, etc.) sont également considérées comme faisant partie des scopes 1 et 2.

8.3

## Organisations soutenues

### Associations

Organisation	Type de soutien
Öbu – réseau pour une économie durable	Affiliation comme membre
Minergie	Affiliation comme membre et partenaire technique
NNBS, réseau Construction durable Suisse	Membre fondateur
CEES, Club Environnement Energie et Sécurité, Fribourg	Affiliation comme membre
Association Ecoparc, Neuchâtel	Affiliation comme membre
Equiterre dans le canton de Vaud	Soutien de l'association
Maison de l'architecture de Genève	Soutien de l'association
WWF Suisse	Mise en œuvre de la méthode «One Planet Living» pour quartiers durables



- entièrement couvert
- partiellement couvert
- non couvert
- n/r non pertinent
- n/a non applicable
- GB Rapport de gestion 2015
- CoC Code of Conduct

8.4

## GRI G4 Content Index

GRI G4	Description	État	Références (chapitres et pages)*
--------	-------------	------	----------------------------------

### Éléments généraux d'information

#### Stratégie et analyse

G4-1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation	●	Éditorial (p.2)
G4-2	Impacts, risques et opportunités majeurs	●	Éditorial (p.2) / 1.4 (p.16)

#### Profil de l'organisation

G4-3	Nom de l'organisation	●	8.5 (p.149)
G4-4	Marques, produits et services	●	1.1 (p.8)
G4-5	Siège principal de l'organisation	●	1.1 (p.8)
G4-6	Pays dans lesquels est implantée l'organisation	●	1.1 (p.8)
G4-7	Structure de l'actionariat	●	GB (p.126)
G4-8	Marchés	●	1.1 (p.8) / GB (p.193)
G4-9	Taille de l'organisation	●	1.1 (p.8) / GB (couverture)
G4-10	Effectif en chiffres	●	3.1 (p.42)
G4-11	Pourcentage des salariés couverts par une convention collective de travail	●	3.2 (p.45)
G4-12	Description de la chaîne d'approvisionnement	●	2.7 (p.32)
G4-13	Changements de taille, de structure ou de capital	●	3.1 (p.42) / 3.6 (p.54)
G4-14	Principe de précaution	●	3.2 (p.45)
G4-15	Chartes soutenues, principes	●	Textbox (p.51) / 4.2 (p.68) / 4.3 (p.74) / 5.2 (p.91) / 5.3 (p.92) / 5.4 (p.93)
G4-16	Affiliations à des associations	●	8.3 (p.140)

\* Note: ce rapport contient des éléments d'information issus des Lignes directrices GRI pour le reporting développement durable. La numérotation des pages se réfère exclusivement à la version PDF du rapport.



### Aspects et périmètres pertinents identifiés

G4-17	Structure de l'organisation	●	1.1 (p.8)
G4-18	Processus de détermination du contenu du rapport	●	8.2 (p.138)
G4-19	Informations sur le contenu du rapport	●	Reportage dialogue avec les parties prenantes (p.112)
G4-20	Périmètre du rapport interne	●	Reportage dialogue avec les parties prenantes (p.112)
G4-21	Périmètre du rapport externe	●	Reportage dialogue avec les parties prenantes (p.112)
G4-22	Reformulation des informations	●	8.1 (p.137) / 4.1 (p.64)
G4-23	Modifications relatives à l'étendue, au champ du rapport ou aux méthodes de mesure utilisées	●	8.1.1 (p.137)

### Implication des parties prenantes

G4-24	Groupes de parties prenantes	●	Reportage dialogue avec les parties prenantes (p.109) / 5.6 (p.97, p.98, p.99)
G4-25	Sélection des groupes de parties prenantes	●	Reportage dialogue avec les parties prenantes (p.113)
G4-26	Implication des groupes de parties prenantes	●	Reportage dialogue avec les parties prenantes (p.113) / 5.5 (p.95) / 5.6 (p.97)
G4-27	Questions et préoccupations des parties prenantes	●	Reportage dialogue avec les parties prenantes (p.112, p.117)

### Profil du rapport

G4-28	Période considérée	●	8.1.1 (p.137)
G4-29	Publication du dernier rapport	●	8.1 (p.137)
G4-30	Cycle considéré	●	8.1 (p.137)
G4-31	Point de contact	●	8.5 (p.149)
G4-32	Index du contenu GRI et option choisie	●	8.1.2 (p.138)
G4-33	Validation par des personnes externes à l'entreprise	●	Pas de vérification externe du Rapport de développement durable

### Gouvernance

G4-34	Structure de gestion de l'organisation	●	1.3 (p.12) / GB (p.78)
G4-35	Délégation des pouvoirs	●	
G4-36	Responsabilité pour les thèmes durables	●	1.3.3 (p.12)
G4-37	Processus de consultation entre les parties prenantes et l'instance supérieure de gouvernance	●	5.5 (p.95) / 5.6 (p.97)
G4-38	Composition de l'instance supérieure de gouvernance	●	GB (p.78, p.146)
G4-39	Président de l'instance supérieure de gouvernance	n/a	
G4-40	Processus de nomination et de sélection pour l'instance supérieure de gouvernance	●	GB (p.146, p.150, p.157)
G4-41	Processus mis en place pour éviter les conflits d'intérêts	●	CoC (p.14)
G4-42	Rôles de l'instance supérieure	●	GB (p.142)
G4-43	Développement des connaissances collectives de l'instance supérieure de gouvernance des thèmes durables	●	1.3.3 (p.13) / 5.6.1 (p.97)
G4-44	Procédures d'évaluation de l'organe de direction suprême du point de vue de la performance en termes de développement durable	n/r	Pas de vérification externe disponible
G4-45	Procédures définies par l'organe de direction suprême pour surveiller la manière dont l'organisation gère sa performance en termes de développement durable	●	1.3.3 (p.13)
G4-46	Contrôle de gestion des risques	●	1.3.3 (p.13) / 5.2 (p.91) / 6.2 (p.104)
G4-47	Fréquence du contrôle de la gestion des risques	●	1.3.3 (p.13)
G4-48	Vérification du rapport par le comité au plus haut niveau	●	8.1.3 (p.138)
G4-49	Communication des réclamations majeures	●	
G4-50	Nature et nombre total de réclamations majeures	●	
G4-51	Liens entre les rémunérations des membres de l'organe de direction suprême et la performance en termes de développement durable	●	GB (p.173)
G4-52	Processus de détermination de la rémunération	●	3.2 (p.45) / GB (p.167ff.)
G4-53	Opinions des parties prenantes	●	
G4-54	Ratio de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée par rapport à la rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des salariés	●	
G4-55	Le ratio du pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée par rapport au pourcentage d'augmentation médian de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des salariés	●	

### Éthique et intégrité

G4-56	Valeurs, principes, normes et règles	●	1.2 (p.10) / GB (p.71) / CoC (p.7)
G4-57	Mécanismes pour obtenir des conseils sur les comportements éthiques et respectueux de la loi	●	CoC (p.8)
G4-58	Mécanismes utilisés pour faire part des réclamations	●	CoC (p.23)

## Éléments spécifiques d'information

### Économie

Performance économique		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	● 6.1 (p.102)
G4-EC2	Implications financières liées au changement climatique	● 1.4 (p.16) / 4.1 (p.64)
G4-EC3	Étendue de la couverture socioprofessionnelle	● 3.2 (p.45)
G4-EC4	Subventions et aides publiques significatives reçues	● Pas de subventions et aides publiques, GB (p.114)
Présence sur le marché		
G4-EC5	Comparaison entre les salaires d'entrée de base et le salaire minimum local	● 3.2 (p.45)
G4-EC6	Sélection du personnel en fonction des sites	●
Impacts économiques indirects		
G4-EC7	Investissements en matière d'infrastructures et services pour l'intérêt public	●
G4-EC8	Impacts économiques indirects	●
Pratiques d'achat		
G4-EC9	Sélection des fournisseurs sur les sites	●

### Environnement

Matières		
G4-EN1	Matières et matériaux utilisés	● 4.3 (p.74)
G4-EN2	Matières recyclées	● 4.3.1 (p.75) / 4.3.4 (p.80)
Énergie		
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	● 4.2 (p.68)
G4-EN4	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	●
G4-EN5	Intensité énergétique	● 4.2 (p.68)
G4-EN6	Économies d'énergie	● 4.2 (p.68)
G4-EN7	Initiatives prises pour réduire la consommation d'énergie indirecte	● 2.1 (p.20)
Eau		
G4-EN8	Volume total d'eau prélevée	● Implemia collecte les données relatives aux quantités d'eau. Leur qualité est toutefois insuffisante du fait de la complexité et de l'hétérogénéité des décomptes. Pour cette raison, elle a décidé de ne pas publier ces données pour le moment.
G4-EN9	Répercussions de la consommation d'eau	●
G4-EN10	Eau recyclée et réutilisée	●

Biodiversité		
G4-EN11	Terrains/biens-fonds situés dans ou à proximité de sites protégés	● Implemia ne dispose pas de terrains ni de projets de construction dans des aires protégées.
G4-EN12	Répercussions sur la biodiversité	● Pour des projets et la construction de jardins, Implemia prend la protection de la biodiversité au sérieux.
G4-EN13	Habitats naturels protégés ou restaurés	●
G4-EN14	Espèces menacées	●
Émissions		
G4-EN15	Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)	● 4.2 (p.68)
G4-EN16	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2) liées à l'énergie	● 4.2 (p.68)
G4-EN17	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)	● 4.2 (p.68)
G4-EN18	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	● 4.2 (les émissions de gaz à effet de serre sont ajustées sur la base du chiffre d'affaires) (p.68) 4.3.1 (p.74) / 4.3.2 (p.74) / 4.3.3 (p.77) / 4.3.4 (p.80) / 4.3.5 (p.83) / 4.4 (p.84) / 4.5 (p.85) / 4.6 (p.86)
G4-EN19	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	●
G4-EN20	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	●
G4-EN21	NOx, SO2 et autres émissions dans l'air	●
Effluents et déchets		
G4-EN22	Déversements des eaux usées	●
G4-EN23	Déchets, par type et méthode d'élimination	● 4.4 (p.84)
G4-EN24	Déversements significatifs	●
G4-EN25	Déchets jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle	● 4.2 (Implemia a son propre département de traitement de polluants) (p.68)
G4-EN26	Conséquences de l'évacuation et du ruissellement des eaux usées sur la biodiversité	●
Produits et services		
G4-EN27	Initiatives visant la réduction des impacts environnementaux	● 2.1 (p.20) / 2.2 (p.25) / 2.3 (p.28) / 2.4 (p.30) / 2.5 (p.31) / 2.6 (p.32) / 2.7 (p.32)
G4-EN28	Emballages	● Implemia ne commercialise pas de produits sous emballage
Conformité, Transport, Généralités		
G4-EN29	Amendes liées à des violations de la réglementation en matière d'environnement	● Aucune violation
G4-EN30	Impacts du transport	● 2.1 (p.20)
G4-EN31	Dépenses effectuées au titre de la protection de l'environnement	●
Évaluation environnementale des fournisseurs		
G4-EN32	Nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	● 2.7 (p.32)
G4-EN33	Impacts sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement	● 2.7 (p.32)
Mécanismes de règlement des griefs environnementaux		
G4-EN34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux	● Aucune plainte

## Pratiques en matière d'emploi et travail décent

Emploi		
G4-LA1	Fluctuation du personnel	● 3.1 (p.42)
G4-LA2	Prestations versées aux collaborateurs à temps plein	●
G4-LA3	Congés maternité et paternité	●
Relations employeur/employés		
G4-LA4	Délai(s) de notification préalable à toute modification significative de l'organisation	●
Santé et sécurité au travail		
G4-LA5	Collaborateurs représentés au sein de comités de protection du travail	● 3.6 (p.54)
G4-LA6	Maladies professionnelles, absences et décès liés au travail	● 3.6 (p.54)
G4-LA7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité	●
G4-LA8	Conventions de travail et de sécurité signées avec les syndicats	●
Formation et éducation		
G4-LA9	Formation et perfectionnement des collaborateurs	● 3.4 (p.48)
G4-LA10	Programmes de formation et de perfectionnement tout au long de la vie	●
G4-LA11	Évaluation des prestations et planification du développement des collaborateurs	● 3.2 (p.45)
Diversité et égalité des chances		
G4-LA12	Composition des organes de direction et répartition des collaborateurs par catégorie	● 3.1 (p.42)
Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes		
G4-LA13	Différences salariales entre les hommes et les femmes	● 3.1 (p.42)
Évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs		
G4-LA14	Nouveaux fournisseurs contrôlés aux pratiques en matière d'emploi	● 2.7 (p.32)
G4-LA15	Impacts sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement	●
Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi		
G4-LA16	Griefs concernant les pratiques en matière d'emploi	● Aucune plainte

## Droits de l'homme

Investissement		
G4-HR1	Accords d'investissement	n/r Pas pertinent en Suisse
G4-HR2	Formations relatives aux droits humains	n/r Pas pertinent en Suisse
Non-discrimination		
G4-HR3	Cas de discrimination	● 3.1 (p.42) / 5.2 (p.91)
G4-HR4	Liberté syndicale et négociation collective	●
G4-HR5	Risque de travail des enfants	n/r Pas pertinent en Suisse
G4-HR6	Risque de travail forcé	n/r Pas pertinent en Suisse
G4-HR7	Formation du personnel en charge de la sécurité	n/r Pas pertinent en Suisse
G4-HR8	Violation des droits des populations autochtones	n/r Pas pertinent en Suisse
G4-HR9	Sites ayant fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme	n/r Pas pertinent en Suisse
Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs		
G4-HR10	Nouveaux fournisseurs contrôlés aux droits de l'homme	n/r Pas pertinent en Suisse
G4-HR11	Impact sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	●
Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'homme		
G4-HR12	Griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme	n/r Pas pertinent en Suisse

## Société

Communautés locales		
G4-SO1	Participation des communautés locales	● 5.4 (p.93) / 5.5 (p.95) / 5.6 (p.97)
G4-SO2	Activités avec conséquences sur les communautés locales	●
Lutte contre la corruption		
G4-SO3	Risques en matière de corruption	● 5.2 (p.91)
G4-SO4	Formations à la politique anti-corruption	● 5.1 (p.90)
G4-SO5	Cas de corruption et mesures prises	● 5.2 (p.91)
Politiques publiques		
G4-SO6	Contributions versées aux partis et hommes politiques	● Ne prenant pas de positions politiques, Implemia ne verse pas de contributions
Comportement anticoncurrentiel		
G4-SO7	Actions en justice pour usage de pratiques anticoncurrentielles	● 5.2 (p.91)

Conformité		
G4-SO8	Amendes pour violation des dispositions légales	● 5.2 (p.91)
Évaluation des impacts des fournisseurs sur la société		
G4-SO9	Nouveaux fournisseurs contrôlés pour l'impact sur la société	● 2.7 (p.32)
G4-SO10	Impact sur la société dans la chaîne	● 2.7 (p.32)
Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société		
G4-SO11	Griefs concernant les impacts sur la société	● Aucune plainte

## Responsabilité liée aux produits

Santé et sécurité des consommateurs		
G4-PR1	Pourcentage de produits évalués pour leur impact sur la santé et la sécurité	● 2.1 (p.20)
G4-PR2	Manquements aux normes en matière de santé	●
G4-PR3	Informations produit	● 2.1 (p.20)
G4-PR4	Manquements aux normes régissant l'étiquetage et l'indication d'informations sur les produits	● 2.1 (p.20)
G4-PR5	Satisfaction de la clientèle	● 2.8 (p.35)
Communication marketing		
G4-PR6	Vente de produits interdits ou controversés	●
G4-PR7	Manquements aux normes relatives au marketing	●
Vie privée des clients		
G4-PR8	Non-respect de la protection des données clients	●
G4-PR9	Sanctions pour non-respect des réglementations régissant la mise à disposition des produits et des services	●

8.5

## Contact/Impressum

### Contact pour les investisseurs

Beat Fellmann  
Responsable du Corporate Center et CFO  
Téléphone +41 58 474 45 00  
E-mail [beat.fellmann@implenia.com](mailto:beat.fellmann@implenia.com)

### Contact Développement durable

Rolf Wagenbach  
Responsable Développement durable  
Téléphone +41 58 474 07 18  
E-mail [rolf.wagenbach@implenia.com](mailto:rolf.wagenbach@implenia.com)

### Contact pour les médias

Philipp Bircher  
Head of Communications Group  
Téléphone +41 58 474 06 68  
E-mail [philipp.bircher@implenia.com](mailto:philipp.bircher@implenia.com)

Le Rapport de développement durable a été publié le 23 août 2016 et est également disponible en allemand et en anglais.

Le Rapport de développement durable se trouve sur Internet à l'adresse [www.implenia.com/nachhaltigkeit](http://www.implenia.com/nachhaltigkeit) ou [sustainability.implenia.com](http://sustainability.implenia.com)

### Éditeur

Implenia SA  
Industriestrasse 24  
8305 Dietlikon  
Téléphone +41 58 474 74 74

### Direction de projet

Rolf Wagenbach

### Équipe de base

Nicolas Fries, Philipp Bircher

### Conception et création graphique

schneitermeier AG, Zurich

### Reportages et rédaction

Jörg Schmill, Sinnform AG, Bâle

### Traduction

James Knight Ltd., Warwickshire, Angleterre  
Dagmar Lafosse, Lextra SARL, Saint-Germain-en-Laye, France

### Photos

Gerry Amstutz et Franz Rindlisbacher, Zurich  
Esther Perroud, Zurich  
Fabio Chironi, Genève

### Publication en ligne

Linkgroup AG, Zurich

### Film d'animation

Komet Film AG, Zurich